La ferme pour tous

Portée par une association loi 1901

A l'initiative d'un groupe de citoyen voulant aider 2 paysans à acheter les terres sur lesquelles ils étaient locataires

INTRO

Située au pied du Mont Blanc à Domancy en Haute Savoie, la ferme pour tous fournie depuis maintenant 2 ans les locavores vivants à proximité. Grâce à la détermination d'un groupe de citoyens, l'association « La ferme associative du pays du Mont-Blanc » est parvenue à acheter les terres pour ensuite les louer aux 4 paysans en place actuellement. Les membres de l'association nous ont expliqué la création et le fonctionnement de cette association unique en France !

Porteurs d'expérience

TÉMOIGNAGE : Membres du bureau de l'association « La ferme associative du pays du Mont-Blanc »
AUTEUR : Enjalbert Théo, stagiaire au réseau AMAP Auvergne Rhône Alpes
DATE /LIEU : 07/04/2021 à Domancy

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La ferme pour tous est une ferme de 2,4 ha de surface située à Domancy en Haute Savoie. Sur la ferme, Pascal produit des semences, des plans et des légumes, Vincent produit du miel, Lisa et Ryan produisent de la volaille, des petits fruits et des plans et Sarah fait du maraîchage sur un espace test dans le cadre de l'ADDEAR. L'association « Une Farandole » est également basée sur la ferme dans le but d'organiser des activités pédagogiques (jardins partagés d'insertion, animation scolaire). Un camping à la ferme devrait également ouvrir ses portes courant 2021. Cette ferme associative qui fait donc vivre 4 paysans à temps plein fournit ensuite des AMAP, de la restauration collective, quelques restaurants et vend directement sur la ferme. Cette ferme associative a vu le jour en mai 2019 grâce à la mobilisation de citoyens, entreprises, collectivités et associations du territoire. Ce type de structure, unique en son genre, est un bon exemple de collectif citoyen s'impliquant sur son territoire.

Fiche d'identité la ferme pour tous

Production de semences de plans, de miel, de volailles, de fruits, de légumes et lancement d'un camping à la ferme en 2021

Surface de 2,5 ha comprenant un bâtiment servant au logement, au stockage, aux réunions de l'association et à la vente

Commercialisation via des AMAP, de la restauration collective et de la vente directe

Fiche d'identité de la structure

Association loi 1901

15 personnes au CA

Prix de la ferme : 270 000 €

Apport financier provenant à 80 % de citoyens, le reste provient d'associations, d'entreprises et de collectivités

270 000 € récoltés

Le conseil d'administration, n'incluant pas les paysans, prend les décisions

Bail rural de 9 ans

LES ÉTAPES-CLÉS

➢ La naissance du projet

Ces terres étaient à la base louée par Pascal et Jérôme, deux maraîchers qui fournissaient l'AMAPlace sur la Terre ; grosse AMAP qui compte aujourd'hui 150 adhérents dont un bon nombre d'AMAPiens engagés sur la vie de leur territoire. Chantal, la propriétaire des terres, a voulu vendre sa ferme en 2017. C'est à partir de ce moment qu'a commencé la réflexion autour de l'acquisition de ces terres. Le but était de garder ces terres en agriculture paysanne et de ne pas céder à la pression des voisins qui souhaitaient agrandir leur exploitation. Un petit groupe de citoyens, dont des AMAPiens, ont commencé à imaginer différentes formes d'acquisition des terres. Ils se sont rapprochés de Terre de liens qui ont réalisé une évaluation de la ferme. Mais ces derniers n'ont pas pu suivre le projet car il y avait trop de bâti. Le groupe de citoyens a alors réfléchi à d'autres structures en capacité d'acquérir la ferme et de la louer derrière : SCI, SCOOP, GFA…

Mais ces dernières présentaient un certain nombre d'inconvénients (gestion via des actionnaires ou équivalents, perte de l'indépendance des paysans, perte de l'aspect sociétale du projet…). Ils ont donc opté finalement pour la création d'une association loi 1901. Il a ensuite fallu trouver des partenaires d'achats. Citoyens, collectivités territoriales et entreprises se sont mobilisés avec une participation exceptionnelle des citoyens représentant 80 % de la somme totale mobilisée. L'organisation de fêtes paysannes et les adhésions à l'association ont permis de récolter les 270 000 € nécessaires à l'achat réalisé le 10 mai 2019.

➢ Le fonctionnement de l'association

Cette association loi 1901 est régie par les statuts rédigés par les membres fondateurs de l'association. Le conseil d'administration est réuni une fois par mois pour prendre les décisions importantes et communique beaucoup par mail. Les membres de ce dernier sont associés à différents pôles : communication, travaux, dossiers administratifs, etc. Mais chaque membre du CA est un peu touche à tout. C'est en effet une association collégiale où personne n'a de rôle prédéfini, tout le monde est responsable permettant une grande liberté. En dehors du CA, un certain nombre de commissions composées de membres de l'association ont été créées. Une AG, réunissant tous les membres et adhérents, a lieu une fois par an sur la ferme. L'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, d'organiser un moment convivial et de lancer des appels à compétences parmi les membres. L'association a donc acheté la ferme lorsqu'elle a réussi à récupérer une somme assez importante auprès des citoyens, collectivités territoriales ou encore entreprises. Elle est donc propriétaire de foncier, elle loue ensuite les terres aux paysans tout cela engendrant une forte somme au bilan. Ces 3 points sont totalement antinomiques du point de vue du fisc qui remet en question le caractère non lucratif de la structure. Les membres de l'association doivent donc être extrêmement prudents sur les mots qu'ils utilisent derrière leurs actions pour ne pas être inquiétés par le fisc. Lors de l'achat des terres, il a fallu modifier les statuts de l'association car le président était également maraicher locataire, un point sur le plan sociétal a également été ajouté dans le but d'organiser des évènements culturels. L'association est devenue à ce moment-là seulement une association collégiale

- **L'implication des citoyens**

Sur ce projet, les citoyens ont tout monté de A à Z. Les membres du CA sont plus impliqués que les adhérents puisqu'ils décident des orientations de l'association et se réunissent régulièrement.

LES RÉSULTATS

- Cette ferme est une vraie réponse aux problèmes de souveraineté alimentaire, un collectif de citoyens s'engage pour une ferme et une alimentation locale.

POINTS FORTS

- Un des rares exemple d'association qui possède du foncier et qui le loue à des paysans
- Réelle initiative citoyenne impliquant de nombreux bénévoles

DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS

- Incertitudes au début du projet sur la possibilité pour une association à acquérir du foncier, être bailleur et à utiliser ses biens financiers
- Rapports avec le Fisc compliqués
- Impossibilité qu'un paysan locataire de l'association soit également membre de l'association

PERSPECTIVES

Deux ans après l'achat des terres, l'association tente d'acquérir plus de foncier à la suite de la perte de 2500 m² lié au départ de l'ancien associé. Mais l'acquisition de nouvelles terres est complexe de par la pression foncière liée à la zone de production de reblochon sur le territoire.

POUR ALLER + LOIN

Une ferme pour tous :

contact@unefermepourtous.com

Site web :
https://www.unefermepourtous.com/